



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1979 - 1980

13 NOVEMBRE 1979

PROJET DE DECRET

CREANT UN COMMISSARIAT GENERAL
A LA COOPERATION CULTURELLE INTERNATIONALE
DE LA COMMUNAUTE CULTURELLE FRANÇAISE DE BELGIQUE (1)

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. A. EVERS

(1) Voir Doc. Conseil 21 (S.E. 1979) - Nos 1 à 7.

ART. 7

Insérer après le deuxième alinéa de l'article 7, le texte suivant :

« Cette commission peut inviter à suivre ses travaux en qualité d'observateur, un représentant du Conseil de la Communauté culturelle allemande. »

A. EVERS.